

**NOTE D'INFORMATION**  
**à l'attention de Aurélie RAIBON**  
**Directrice Gouvernance et dialogue territoriaux**

s/c Alexis MARCOT

Copie à

**Objet**

---

**Plan gouvernemental pour encourager la pratique du vélo lors du déconfinement**

Avec le déconfinement, les usagers s'interrogent sur le mode de déplacement le plus approprié à cette crise sanitaire sans précédent. Si les transports collectifs risquent dans un premier temps d'être moins fréquentés, le risque d'un retour en force des véhicules individuels et donc des engorgements routiers et d'une augmentation significative de la pollution, a incité le Gouvernement à prendre des mesures pour encourager la pratique du vélo. Outre le développement des pistes cyclables « réversibles », le ministère de la Transition écologique et solidaire a annoncé le 30 avril 2020, le lancement d'un plan de 20 millions d'euros pour prendre en charge des réparations, des places de stationnement temporaires et des formations.

La pratique du vélo au quotidien constitue un mode de déplacement à la fois vertueux pour l'environnement, bon pour la santé et sûr du point de vue sanitaire puisqu'il garantit une distanciation sociale pour se rendre au travail, à l'école... En vue du déconfinement, la MEL invite donc les métropolitains à en profiter pour changer leurs habitudes et préférer le vélo pour leurs déplacements quotidiens, d'autant que plus de 60% des trajets réalisés par les métropolitains font moins de 3 kilomètres, soit environ 10 à 15 minutes à vélo.

Pour inciter les français à utiliser leurs vélos, le Gouvernement a notamment annoncé deux mesures à retenir :

- Pour les particuliers : une prise en charge exceptionnelle maximale de 50 € HT pour la remise en état d'un vélo au sein d'un réseau de réparateurs référencés,
- Pour les communes : une prise en charge jusqu'à 60% des coûts d'installation de places de stationnement temporaire pour le vélo.

**1 - Pour les particuliers : Forfait de 50 euros pour la remise en état d'un vélo**

Pour que les usagers, qui n'auraient pas utilisé leur vélo récemment, puissent être assurés de rouler en toute sécurité, le Gouvernement propose une prise en charge de 50 € chez un réparateur agréé (la TVA reste à la charge de l'utilisateur). Ceux-ci seront très prochainement référencés sur le site de la fédération française des usagers de la bicyclette ([www.fub.fr](http://www.fub.fr)).

Concrètement, la prime sera déduite du montant total facturé par le réparateur et ne peut être demandée qu'une seule fois par vélo jusqu'au 31 décembre 2020. Pour bénéficier de cette prime, le particulier doit :

- trouver un réparateur affilié et prendre rendez-vous avec lui,

- fournir ses coordonnées (nom, prénom, date de naissance et numéro de téléphone portable), ainsi qu'un justificatif d'identité (CNI, Passeport, Permis de conduire ou titre de séjour). Un code SMS est adressé au futur bénéficiaire qu'il doit garder pour bénéficier de l'aide.
- Le réparateur devra fournir un devis précisant les réparations à réaliser, leurs montants et la réduction appliquée sur la facture. Si le forfait de réparation est inférieur à 50 € HT, seule la TVA restante sera facturée. Si le forfait de réparation est supérieur à 50 € HT, une réduction de 50 € sera appliquée sur la facture.

Toutes les réparations consistant à rouler en sécurité sont éligibles : changement de pneus, remise en état de freins, changement du câble de dérailleur... Les équipements de sécurités sont également financés : antivol (type U), casque et gilet réfléchissant. Enfin, le marquage du vélo contre le vol peut également être pris en compte dans ce forfait.

Sur le territoire métropolitain, l'association Droit au vélo (ADAV) a recensé les marchands de cycles, dont ceux qui font de la réparation sur la carte accessible sur le site suivant : [https://carto.droitauvelo.org/#12/50.6704/3.1143/couleur-magasins\\_sport-velocistes](https://carto.droitauvelo.org/#12/50.6704/3.1143/couleur-magasins_sport-velocistes)

De plus, des ateliers de réparation associatifs et solidaires sont implantés sur certaines communes, ceux-ci appartiennent soit :

**- au Réseau National « l'Heureux cyclage » agréé par la FUB :**

### **Les Jantes du Nord**

Les 2 ateliers sont ouverts aux adhérents :

- Adhésion pour chômeur, sans emploi ou étudiant : 10 €
- Adhésion pour une personne seule exerçant une activité professionnelle : 20 €
- Adhésion couple ou famille : 30 € (quel que soit le nombre d'enfants)

LILLE (59000) - atelier Eugène Jacquet - 41 rue Eugène Jacquet

Le premier atelier des Jantes du Nord s'est créé en janvier 2006.

**Horaires :** Mardi : 18h/20h30 - Jeudi : 18h/20h30 - Vendredi : 16h/18h30 - Samedi : 10h/12h30 sauf le 1<sup>er</sup> du mois.

VILLENEUVE-D'ASCQ (59650) - Maison du vélo - station de métro Cité Scientifique, avenue Jean Perrin - Campus de Villeneuve d'Ascq

Le second atelier des Jantes du Nord a ouvert en septembre 2019.

**Horaires :** Mardi : 12h/14h30 - Mercredi : 12h/14h30 - Jeudi : 12h/14h30

<http://www.lesjantesdunord.org/latelier/> - <http://www.lesjantesdunord.org/contact/>

### **Le busabiclou**

ROUBAIX (59100) - 11 rue du stand de tir

Ce bus permet de se déplacer pour vous aider à réparer votre vélo. La réparation est gratuite, seules les pièces de rechange sont facturées.

Tarif adhésion individuelle : 10,00 € - tarif adhésion famille : 15,00 €.

<http://www.busabiclou.org/> - <http://www.busabiclou.org/contact/>

### **La Pédale Palienne**

LILLE (59000) – 84 rue de Trévisse

Plus que l'atelier, c'est un moyen pour tous les cyclos de Sciences Po de se retrouver pour partager des moments autour du biclou. Atelier "Fix my bike", vente de vélos d'occasion, sorties entre palien·nes, atelier déco pour les fêtes, participation à la vélorution mensuelle...

[La Pédale Palienne - https://www.facebook.com/thepedalepalienne/](https://www.facebook.com/thepedalepalienne/)

### **Le garage à vélos (Roubaix)**

ROUBAIX (59100) - 106 Boulevard de Belfort

La Maison Vélo Roubaissienne promeut et développe la pratique du vélo dans la ville de Roubaix par différents moyens : conseils techniques et réparations, événements festifs et culturels lié au vélo...

La Maison Vélo Roubaissienne - <https://www.facebook.com/MaisonVeloRbx/>

- **ou sont indépendants et pour l'heure, nous ne savons pas encore s'ils seront agréés.**

### **BBCyclette (Lille-bois Blancs)**

LILLE (59000) - CLAP rue du Pont-à-fourchon (ex mairie de Quartier de Bois-blancs)

Le 3<sup>ème</sup> samedi de chaque mois de 9h30 à 12h30.

Contact : Sébastien - 06 87 46 41 98 - [seb.liebart@tipimi.fr](mailto:seb.liebart@tipimi.fr)

### **Bicycl'Up**

LA MADELEINE (59110) - chez SOLIFACTORY - EMI au 187 rue Roger Salengro

Atelier d'aide à la réparation

Tous les samedis matin de 09h30 à 13h00

Contact : [gregoire.sergent@wanadoo.fr](mailto:gregoire.sergent@wanadoo.fr)

### **Seclin : atelier d'aide à la réparation de vélo**

SECLIN (59113) - Local Collectif Résidentiel (LCR) Ent.1/porte 2 - rue Gernez Rieux - quartier de la Mouchonnière

Le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois de 17h à 20h

Contact : Espace communal de la Mouchonnière - [polville-animation@ville-seclin.fr](mailto:polville-animation@ville-seclin.fr)

### **"Biclou Atelier sociolidaire" à Hellemmes**

HELLEMMES (59260) - Parc Engrand, 208 rue Faidherbe

Cet atelier vélo géré par l'association Inersol a ouvert en décembre 2019. Son objectif est de récupérer des vélos destinés au rebut et qui sont remis en état ou valorisés sous forme de pièces détachées, c'est également un lieu d'auto-réparation. L'adhésion (12€ par an) permet aux cyclistes d'accéder à l'atelier, et d'être accompagnés pour effectuer eux-mêmes leurs réparations. Les outils sont en libre accès et des pièces détachées (neuves ou d'occasion) peuvent y être achetées

Ouverture au public : Lundi, de 14h à 18h

Renseignement : 07.66.72.12.38 / 03.20.61.78.25

## **2 – Pour les communes : Prise en charge jusqu'à 60% des coûts d'installation de places de stationnement temporaire pour le vélo**

La Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB), et la société de conseil en performance énergétique ROZO, accompagnent les porteurs de projet désireux de promouvoir le vélo via le programme Alvéole (Apprentissage et local vélo pour offrir une liberté de mobilité économe en énergie).

Par le biais des Certificats d'économies d'énergie (CEE), le programme permet aux maîtres d'ouvrage de percevoir un financement des emplacements vélos à hauteur de 60 % du montant d'investissement : abris vélos, supports d'attaches couverts en extérieur et arceaux vélos dans les locaux existants. Alvéole finance aussi, à 100 %, des actions de sensibilisation à l'éco-mobilité.

Suite à l'annonce du Gouvernement, les collectivités, gares et espaces d'intermodalité, bailleurs sociaux, écoles et établissements d'enseignements, pourront également bénéficier d'une prise en charge de l'ordre de 60% **pour l'achat et l'installation de stationnements temporaires.**

Les critères et la procédure seront disponibles prochainement sur la plateforme du programme Alvéole : <http://www.programme-alveole.com>

Audrey MASQUELIN  
Cheffe de service  
RSMT

**Dossier suivi par :**  
Isabelle SMAGHUE  
Tél : 03 59 00 19 52  
Mail : ismaghue@lillemetropole.fr

Copie :

Avis des pôles fonctionnels
<b>Affaires juridiques</b> <input type="checkbox"/> sans objet ou <input type="checkbox"/> avis rendu :
<b>Finances</b> <input type="checkbox"/> sans objet ou <input type="checkbox"/> avis rendu :
<b>Ressources humaines</b> <input type="checkbox"/> sans objet ou <input type="checkbox"/> avis rendu :